

24/05/2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 24 mai 2023 à 19 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

*Sont présents à cette séance :*

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Olivier Paiement Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

La conseillère Maylis Toulouse est absente.

Assiste également à la séance, Madame Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 33 et présente l'ordre du jour. Il avise le conseil, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

**2. CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Eugène Gagné fait lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Entente intermunicipale concernant la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise
4. Dépôt de projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité
5. Programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte des matières résiduelles
6. Chemin Ferry – test de gravier
7. Poste de journalier occasionnel temps complet
8. Poste de journalière occasionnelle temps partiel - Julie Deneault
9. Poste de brigadière scolaire – Tanya Bolduc
10. Poste de commis-comptable
11. Période de questions
12. Levée de la séance

**3. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PROTECTION DES LACS AYLNER, ELGIN ET LOUISE**

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli, Paroisse de Disraeli, Stratford et Weedon, étant connues comme les Municipalités partenaires, désirent s'associer afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise ;

**ATTENDU QUE** le myriophylle à épis est une plante aquatique envahissante considérée comme un fléau dans de nombreux lacs du Québec ;

**ATTENDU QUE** cette plante est présente dans les lacs Aylmer et Louise ;

**ATTENDU QUE** les Municipalités partenaires désirent octroyer un contrat pour la fourniture de bornes multiservices et barrières mécaniques pour descente de bateaux et logiciel de contrôle ;

**ATTENDU QUE** les Municipalités partenaires désirent construire une station de lavage sur un terrain des municipalités de Disraeli, de Weedon et de Beaulac-Garthby et sur un terrain appartenant au Club de chasse et pêche de Stratford ;

**ATTENDU QUE** les Municipalités désirent octroyer un contrat concernant les travaux de génie civil et d'électricité pour l'implantation de barrières aux accès publiques pour 7 descentes de bateaux et 4 stations de lavage et dont les coûts seront assumés selon les termes de l'entente intermunicipale ;

**ATTENDU QUE** les Municipalités partenaires veulent traiter le projet d'implantation des stations de lavage et de descentes de bateaux pour les lacs Aylmer, Elgin et Louise de façon concertée.

**2023-088**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le maire et la directrice générale ou la greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Weedon, l'entente intermunicipale concernant la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise à intervenir, ainsi que tout addenda subséquent, s'il en est, avec les municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli, Paroisse de Disraeli et Stratford.

**ADOPTÉE**

**4. DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Stratford, Weedon, Beaulac-Garthby, de la Paroisse de Disraëli et la Ville de Disraeli désirent présenter un projet « *Embauche et partage d'une ressource humaine pour la gestion administrative de l'entente intermunicipale en fourniture de services pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise* » ;

**2023-089**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité Weedon s'engage à participer au projet « *Embauche et partage d'une ressource humaine pour la gestion administrative de l'entente intermunicipale en fourniture de services pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise* » et à assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de la Paroisse de Disraeli organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

5. **PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE VOLET 4 – ANALYSE NOUVEAU MODÈLE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT** la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre MRC n'a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables ;

**CONSIDÉRANT** la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l'opération d'un camion en commun sous forme d'une entente intermunicipale pour d'autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** par conséquent, l'identification du meilleur responsable du regroupement et l'établissement du modèle optimal de gestion en termes d'efficacité, d'impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate ;

**CONSIDÉRANT** l'impact de la réforme qui ne s'adresse qu'à la collecte sélective, sur l'efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et noirs) et l'opportunité de joindre à l'analyse ce volet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion d'un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l'intention de participer à ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2023-090

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Weedon s'engage à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières recyclables optimale, d'identifier la meilleure gouvernance et d'assumer une partie des coûts ;
- Le conseil de la municipalité de Weedon s'engage à participer au dit projet et à assumer une partie des coûts ;

- La municipalité de Weedon accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d'organisme responsable du projet et a le mandat des municipalités et de la régie ;
- Le conseil de la municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4
  - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ADOPTÉE**

**6. CHEMIN FERRY – TEST DE GRAVIER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire tester un nouveau matériel pour le rechargement des chemins municipaux ;

**ATTENDU QUE** ce matériel n'est pas disponible présentement dans les autres gravières de la région ;

**ATTENDU QU'** en vertu du règlement de gestion contractuelle de la municipalité, les contrats d'approvisionnement qui comportent une dépense qui n'excède pas le seuil d'appel d'offre public pour les organismes municipaux déterminé par le ministre peuvent être conclus de gré à gré sous certaines conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2023-091**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE procéder à l'achat d'un maximum de 1 200 tonnes métriques de gravier MG20B 0-3/4 bleu, provenant de la gravière de Transport et excavation Stéphane Nadeau, au coût de 26 \$ / t.m., incluant le transport de la carrière au chemin Ferry, plus les taxes applicables. Les dépenses relatives seront appliquées au compte 02-320-00-622.

**ADOPTÉE**

**7. POSTE DE JOURNALIER OCCASIONNEL TEMPS COMPLET – PIERRE OLIVIER DOSTIE**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de journalier occasionnel temps plein est à combler ;

**2023-092**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil autorise l'embauche de monsieur Pierre Olivier Dostie au poste de journalier occasionnel temps plein et ce, depuis le 18 mai 2023 ;

**QUE** ce poste est de de 40 heures par semaine ;

**QUE** les dispositions de la convention collective s'appliquent pour cet employé ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuse de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l'employé.

**ADOPTÉE**

**8. JOURNALIÈRE OCCASIONNELLE TEMPS PARTIEL – JULIE DENEULT**

**ATTENDU QUE** madame Julie Deneault est employée de la Municipalité depuis le 18 août 2020, sur un poste de salariée occasionnel temps complet ;

**ATTENDU QUE** madame Deneault a signifié à la Municipalité qu'elle souhaitait réduire son nombre d'heures hebdomadaires ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2023-093**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le poste de madame Julie Deneault, journalière, soit à compter du 8 mai 2023 un poste de salariée occasionnelle à temps partiel, à raison de 27 heures par semaine pour l'entretien des parcs et terrains municipaux et de 4,5 heures par semaine à l'écocentre municipal.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuse de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l'employé.

**ADOPTÉE**

**9. POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE – TANYA BOLDOC**

**ATTENDU QUE** madame Dominique Lina Mercier a annoncé son départ complet du poste de brigadière scolaire à compter du mois d'août 2023 et qu'elle pourra assumer l'horaire du matin seulement entre le 5 et le 9 juin 2023 ;

**À CES CAUSES ;**

**2023-094**

IL EST PROPOSÉ le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** madame Tanya Bolduc soit embauchée à titre de brigadière scolaire, en date du 5 juin 2023, en remplacement de Dominique Lina Mercier. Pour la période du 5 au 9 juin, madame Bolduc sera présente pour la sortie de l'après-midi seulement. À compter du 12 juin elle couvrira l'horaire complet de ce poste de brigadière scolaire (matins et après-midis). Les conditions d'emplois demeurent les mêmes.

**ADOPTÉE**

**10. POSTE COMMIS-COMPTABLE – CAROLINE CONTANT**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de commis-comptable est à combler ;

**2023-095**

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil autorise l'embauche de madame Caroline Contant au poste de commis-comptable à compter du 5 juin 2023 ;

**QUE** ce poste est de de 28 heures par semaine ;

**QUE** les dispositions de la convention collective s'appliquent pour cet employé ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuse de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l'employé.

**ADOPTÉE**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)**

- On demande s'il y aura des stations de lavage de bateaux dans toutes les municipalités.
- Questions concernant le financement des stations de lavage et l'application du

même tarif pour tous les lacs.

- Un résident riverain souhaite ne pas avoir à payer et demande si les propriétaires riverains sans bateau auront aussi à payer leur part.
- Un citoyen demande s'il y a des constructions de nécessaires pour les stations de lavage de bateaux.
- On souligne que les propriétaires d'embarcations viennent sur nos lacs parce qu'ils n'ont pas à payer.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-096**

À 19 h 51, le conseiller Daniel Groleau propose la fin de cette séance extraordinaire.

---

Eugène Gagné,

Maire

---

Josée Bolduc

Greffière-trésorière adjointe

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe